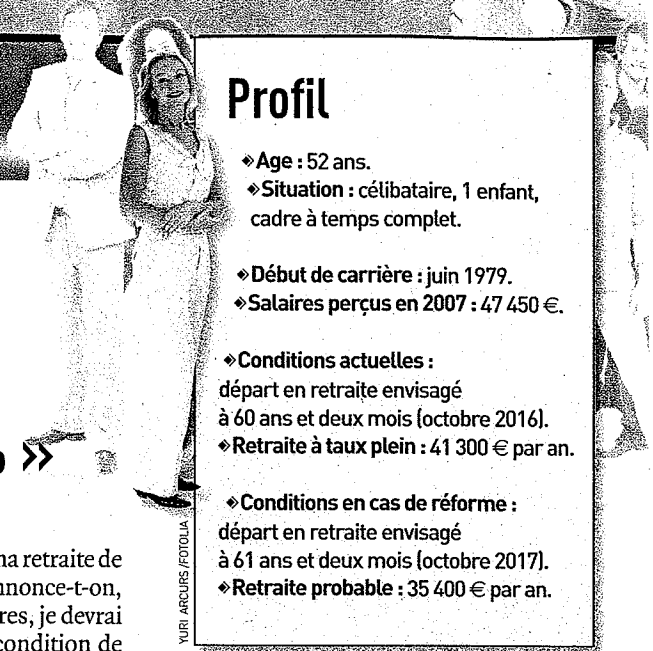


## Ce que vous toucherez



## Profil

- ◆ Age : 52 ans.
- ◆ Situation : célibataire, 1 enfant, cadre à temps complet.
- ◆ Début de carrière : juin 1979.
- ◆ Salaires perçus en 2007 : 47 450 €.
- ◆ Conditions actuelles :  
départ en retraite envisagé à 60 ans et deux mois (octobre 2016).
- ◆ Retraite à taux plein : 41 300 € par an.
- ◆ Conditions en cas de réforme :  
départ en retraite envisagé à 61 ans et deux mois (octobre 2017).
- ◆ Retraite probable : 35 400 € par an.

YURI ARCURI/FOTOLIA

## ► Témoignage

### « A 60 ans, la réforme risque d'amputer ma pension de 14 % »

**A** quel âge pourrai-je prendre ma retraite ? Dans quelles conditions ? Vais-je enfin pouvoir m'offrir des voyages ou bien faut-il que je commence à épargner pour mes vieux jours ? Pour m'aider à trouver la réponse à ces questions, je fais appel à un conseiller spécialisé choisi sur Internet après une étude comparative des tarifs. Optimaretraite, une société qui me paraît très réactive, propose un dossier – bilan retraite complet avec conseils au téléphone – pour 1 794 euros TTC (1 500 euros HT). Je suis prête à faire cet investissement !

#### En quête de bulletins de salaires oubliés

J'autorise Optimaretraite à faire les démarches en mon nom auprès des caisses de retraite. A moi de vérifier si le relevé de carrière fourni par la Caisse nationale d'assurance vieillesse est complet. Je retrouve quelques feuilles de paie oubliées pour des petits boulots ponctuels. Je photocopie et j'envoie tout en vrac. Optimaretraite prend contact avec les organismes et dresse le récapitulatif de mes droits. Mon cas est simple, me dit-on, car je n'ai pas été expatriée et je n'ai pas cotisé sous plusieurs statuts.

#### Un bonus de 5 trimestres pour des jobs d'étudiante

D'abord, on me calcule mes trimestres de cotisation. Un remplacement dans une banque l'été, des samedis après-midi dans un magasin de vêtements, des ventes de glaces sur la plage, ces jobs d'étudiant comptent pour 5 trimestres pleins ! Le fait d'avoir élevé un enfant permet d'ajouter 8 trimestres. Et comme j'ai travaillé sans discontinuer entre juin 1979 et juin 2008, soit vingt-neuf ans avec seulement 3 trimestres de chômage pendant lesquels les Assedic ont cotisé pour moi, il faut ajouter 118 trimestres. Au total, j'en ai déjà cumulé 131. Je suis, bien entendu, concernée par le passage à quarante et un ans de cotisation. Sans

la réforme, j'aurais pu prendre ma retraite de la Sécu à taux plein à 60 ans, m'annonce-t-on, mais, pour avoir les 164 trimestres, je devrai attendre deux mois de plus, à condition de rester jusque-là en activité. J'ai des années incomplètes (avec seulement 2 trimestres de cotisation) et, afin de partir deux mois plus tôt, je pourrais racheter un trimestre de cotisation pour environ 2 500 euros (y compris l'économie d'impôt) car j'ai fait une école de commerce (rachat de 12 trimestres autorisé), mais le jeu n'en vaut pas la chandelle – mieux vaut travailler deux mois de plus.

Bonne nouvelle : d'ici à l'échéance, pour engranger mes 4 trimestres de cotisation par an, il me suffira, dans mon cas, de justifier de 6 752 euros de salaire annuel (soit 800 fois le smic horaire). Je pourrai donc, le cas échéant, travailler à temps partiel, sans repousser mon âge de départ à la retraite. Mon conseiller ne me recommande pas de travailler plus longtemps, car, compte tenu de l'espérance de vie, « c'est généralement un mauvais calcul financier », estime-t-il.

#### Mes cotisations Agirc pèsent lourd

Il calcule le salaire qui va servir de base à la liquidation de mes droits, dans l'hypothèse d'un maintien de mon niveau de revenus actuel jusqu'à la retraite.

Cela se présente plutôt bien pour moi, selon lui, car j'ai cotisé dès le début de ma carrière à la caisse des cadres et j'ai accumulé beaucoup de points auprès de l'Agirc, qui servira près de la moitié de ma pension.

Mon salaire moyen est calculé sur mes vingt-cinq meilleures années, ce qui donne une base moyenne annuelle, revalorisée en euros, de 28 812 euros retenue pour le calcul des prestations. A compter d'octobre 2016 (date d'échéance de mes 164 trimestres), la Sécu me versera donc chaque année le taux plein, c'est-à-dire 50 % de cette somme, soit 14 406 euros. Si la règle du jeu ne change pas d'ici là, je pourrai aussi compter sur

7 785 euros de la part de l'Arcco (taux plein de 100 %) et sur 19 151 euros de l'Agirc (taux plein de 100 %). Au total, ma retraite s'élèvera à 41 300 euros nets de charges. C'est seulement 13 % de moins que mon salaire de 2007. Encore une fois, je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle.

#### 5 900 euros de moins si l'accord sur les complémentaires est caduc !

Mais mon conseiller met un bémol : il est plus que probable que les 164 trimestres obligatoires deviendront 168 avant mon départ en retraite. Il me faudra donc travailler un an de plus pour bénéficier de la retraite de la Sécurité sociale à taux plein. Ensuite, la remise en question des accords AGFF\* (sur les complémentaires) en cours est pour le coup une très mauvaise nouvelle : il est probable que, au lieu de toucher à ce moment-là 100 % de mes droits à la retraite complémentaire (Arcco et Agirc), je n'aurai plus droit qu'à 78 % des sommes ! Et il me faudrait donc dans ce cas travailler jusqu'à 65 ans pour acquérir 100 % des droits !

Si l'accord AGFF est caduc, mon conseiller me prédit en 2016 une retraite de 35 400 euros au lieu des 41 300 espérés, soit 5 900 euros de moins par an. Comparé à mon salaire de 2007, c'est cette fois-ci 26 % de moins !

Je blêmis quand j'apprends que, pour compenser ce manque à gagner, mieux vaut pour moi commencer à mettre de côté une somme mensuelle de plus de 1 100 euros pour m'assurer sous forme de rente viagère annuelle le complément de 5 900 euros par an lorsque je serai en retraite. Adieu les voyages, même si je ne suis pas à plaindre ! ■

Marie Philip

\* Association pour la gestion des fonds de financement de l'Agirc et de l'Arcco.